



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE

Place porte St Antoine

79220 CHAMPDENIERS

RAPPORT D' ORIENTATION BUDGETAIRE

2022

conseil du 22 Février 2022

sommaire

1. Introduction : projet de loi de finances 2022
2. Fonctionnement de la collectivité : rétrospective et orientations 2022
3. Dettes : composition, évolution et ratios d'endettement
4. Ressources humaines
5. Investissement : orientation projet, APCP en cours
6. Budgets annexes

1 - Projet de loi de finances 2022 – les grandes lignes

(sources Banque Postale et la Gazette des communes)

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2022 a été bâti sur les hypothèses suivantes :

- croissance du PIB en volume : + 4,0 %, après une reprise estimée à 6,0 % en 2021 (qui sera a priori réévaluée) ;
- indice des prix à la consommation : + 1,5 %, taux qui apparaît prudent alors que l'année 2021 devrait se ponctuer par une évolution de l'ordre de 3,5 %

quelques mesures du PLF concernant le bloc communal :

- L'augmentation de la péréquation du bloc communal est financée depuis 4 ans intégralement au sein de la DGF des communes par l'écêtement de la dotation forfaitaire(modulée en fonction du potentiel fiscal des communes) et par la baisse de la dotation de compensation des Epci .
- la dotation de compensation des EPCI sera inférieure à 2.2% dans la lignée des années précédentes
- Les progressions sont nombreuses : compensation de la division par 2 des bases industrielles de TFPB/CFE (+352 M€), DSIL (+337 M€), dotation biodiversité (+10 M€)...
- Modification de la prise en compte des rôles supplémentaires de TH dans le calcul du coefficient correcteur. Les communes ne perçoivent plus la THRP mais à la place perçoivent le produit de TFPB du département. Un coefficient correcteur s'applique en comparant les ressources perdues et les ressources transférées pour assurer une compensation équilibrée.. Les EPCI perçoivent une fraction de TVA en lieu et place de La THRP ; Ce recalcul du coefficient correcteur s'applique pour tout le monde à compter de 2021 et devrait donc être rétroactif
- revalorisation des bases d'imposition de TF et de THRS. Après une année de quasi stagnation à +0,2% en 2021, elle s'élèverait en 2022 à 3.40 % à cause de l'inflation.

dispositions concernant les relations entre communes et EPCI :

- les conditions d'une diminution unilatérale des attributions de compensation en cas de pertes de fiscalité économique, jusqu'ici peu encadrées, sont précisées : l'ajustement pourra être appliqué à l'ensemble des communes ou bien à celles d'où provient la baisse, avec dans cette hypothèse, un plafond égal à 5 % de ses recettes réelles de fonctionnement ;
- le partage de la taxe d'aménagement, jusqu'ici facultatif lorsque celle-ci était perçue par les communes, devient obligatoire. Ce faisant, est établie une symétrie parfaite avec le régime de la taxe intercommunale, dont une fraction doit être reversée aux communes au regard de la charge des équipements relevant de leurs compétences ;
Lorsque la taxe d'aménagement est perçue au profit de l'intercommunalité, une partie doit être reversée aux communes compte tenu de la charge des équipements publics de son ressort. Cet article prévoit d'instaurer la même règle de répartition lorsque, inversement, la TA est perçue par la commune : l'intercommunalité doit (et non plus « peut ») également bénéficier d'un reversement compte tenu de la charge des équipements publics relevant de sa compétence. Une délibération concordante du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'EPCI prévoit les conditions de cette répartition.
- Prorogation d'un an des dispositifs de zonage
Les zones de revitalisation rurale ZRR sont prorogés jusqu'au 31.12.2023 ; les dispositifs d'exonération de fiscalité sont donc prolongés sur notre territoire.
- Cotisation supplémentaire de 0.10% de la masse salariale au profit du CNFPT

- Pour les contrats d'apprentissage conclus par les collectivités locale à compter du 1^{er} janvier 2022, le CNFPT prendra en charge l'intégralité des frais de formation des apprentis.
- En contrepartie, le CNFPT percevra une cotisation assise sur la masse salariale des collectivités locales et plafonnée à 0.10%

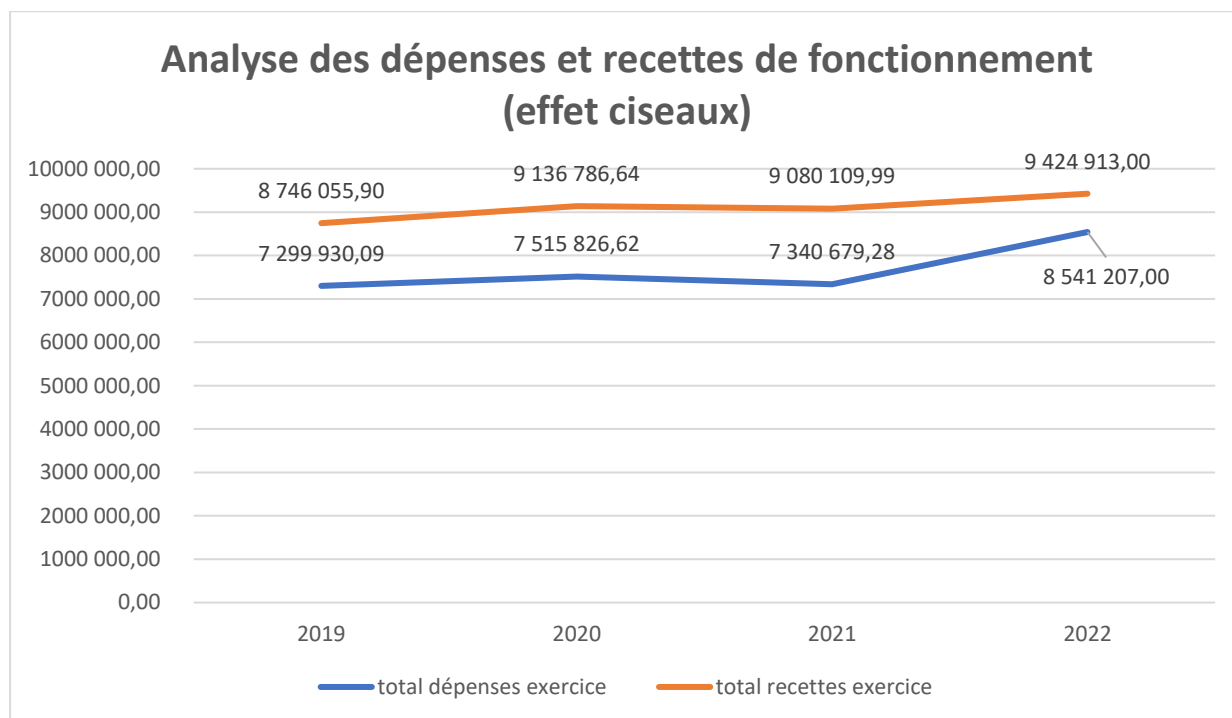
Marché financier (sources Orféor)

Si en 2021 les collectivités ont majoritairement privilégié les durées de 20 ans,

la hausse des taux sur 2022 devrait interroger un peu plus cette stratégie. Cette dernière devra ainsi s'intégrer dans une prospective, laquelle doit prendre en compte une hausse significative des frais financiers due à la hausse des taux.

2 – Fonctionnement de la collectivité : rétrospectives et orientations 2022

2-1 rétrospective et prospective 2022



Rappel :

Pour maintenir un fonds de roulement à 2 000 KF €, l'objectif de progression des recettes réelles est de 5% /an et les dépenses de 2% /an.

Nous constatons les évolutions suivantes :

Taux évolution	2020//2019	2021//2020
Dépenses réelles fonctionnement	+2.96 %	-2.33%
Recettes réelles fonctionnement	+4.47 %	- 0.62%

En raison de la pandémie qui a continué en 2021, les taux d'évolution des dépenses et recettes ne sont pas représentatifs entre 2020 et 2021.

Vue d'ensemble EPARGNE GLOBALE ET FOND DE ROULEMENT –

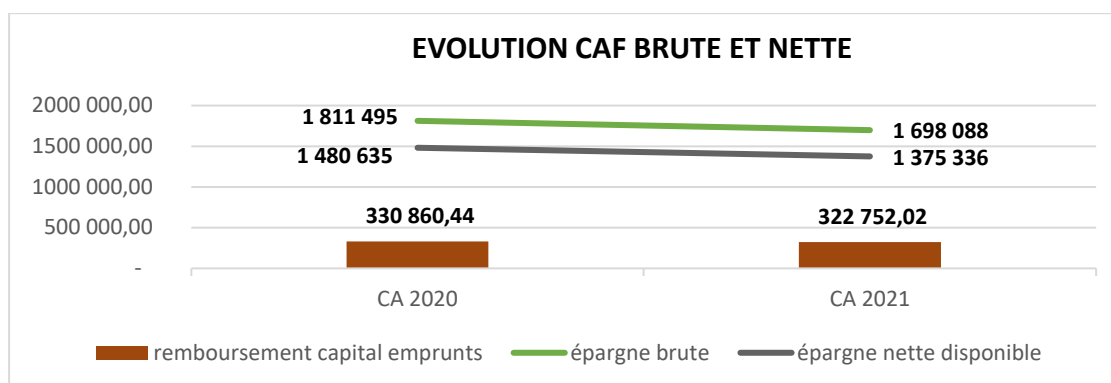
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	Var 21/20	Var 20/19
Charges à caractère général	1 139 344,00	874 423,00	1 078 767,00	23,4%	-23,3%
Charges de personnel	2 828 279,00	2 868 435,00	2 974 078,00	3,7%	1,4%
Autres charges de gestion courante	1 132 162,00	1 406 602,00	1 223 337,00	-13,0%	24,2%
Charges financières	109 404,00	98 654,00	91 045,00	-7,7%	-9,8%
Charges exceptionnelles(*)	120 742,00	3 874,00	15 984,00	312,6%	-96,8%
TOTAL charges REELLES	5 329 931,00	5 251 988,00	5 383 211,00	2,5%	-1,5%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	Var 21/20	Var 20/19
Produits des services	811 804,00	661 880,00	772 054,00	16,6%	-18,5%
Impôts et taxes	5 571 730,00	5 770 340,00	5 843 817,00	1,3%	3,6%
Attribution compensation	-1 291 289,00	-1 275 968,00	-1 275 969,00	0,0%	-1,2%
FNGIR + impôts	-597 793,00	-585 646,00	-585 726,00	0,0%	-2,0%
Dotations, subventions et participat.	2 007 672,00	2 203 307,00	2 029 247,00	-7,9%	9,7%
Autres prod de gestion courante	269 880,00	288 644,00	297 319,00	3,0%	7,0%
Produits financ & exceptionnels (hors cession d'immob)	4 053,00	926,00	557,00	-39,8%	-77,2%
TOTAL produits REELS	6 776 057,00	7 063 483,00	7 081 299,00	0,3%	4,2%

En €	2019	2020	2021
CAF brute	1 446 126,00	1 811 495,00	1 698 088,00
taux	21,34%	25,65%	23,98%
Rembourst emprunt (c/16)	409 755,00	330 860,00	322 752,00
<i>Soit CAF nette</i>	<i>1 036 371,00</i>	<i>1 480 635,00</i>	<i>1 375 336,00</i>
Subventions d'invest reçues	121 596,00	455 439,00	881 370,00
FCTVA	120 153,00	331 425,00	574 865,00
Taxe d'aménagement			
Cession d'actifs		200,00	41 342,00
Divers		3 944,00	42 918,00
<i>Total autres financts invest</i>	<i>241 749,00</i>	<i>791 008,00</i>	<i>1 540 495,00</i>
FINANCEMENT DISPONIBLE = CAF + autres financts invest	1 278 120,00	2 271 643,00	2 915 831,00
Emprunts			1 000 000,00
TOTAL FINANCEMENTS INVEST	1 278 120,00	2 271 643,00	3 915 831,00

L'épargne brute atteint 1 698 088 € en 2021 ce qui représente un taux d'épargne de **23.98 %**.

Pour rappel, il est admis qu'un taux d'épargne de 8% à 15% est satisfaisant pour permettre à une collectivité d'autofinancer ses investissements.



Les prévisions d'épargne brute 2022 s'annoncent à 805 706 €, en nette diminution par rapport aux années passées, nous allons examiner les raisons :

2-2 ORIENTATIONS SUR LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Produits de la fiscalité :

La TH est compensée par une part de TVA nationale

TFB : La revalorisation appliquée sur la base pour 2022 est de 3.40 %

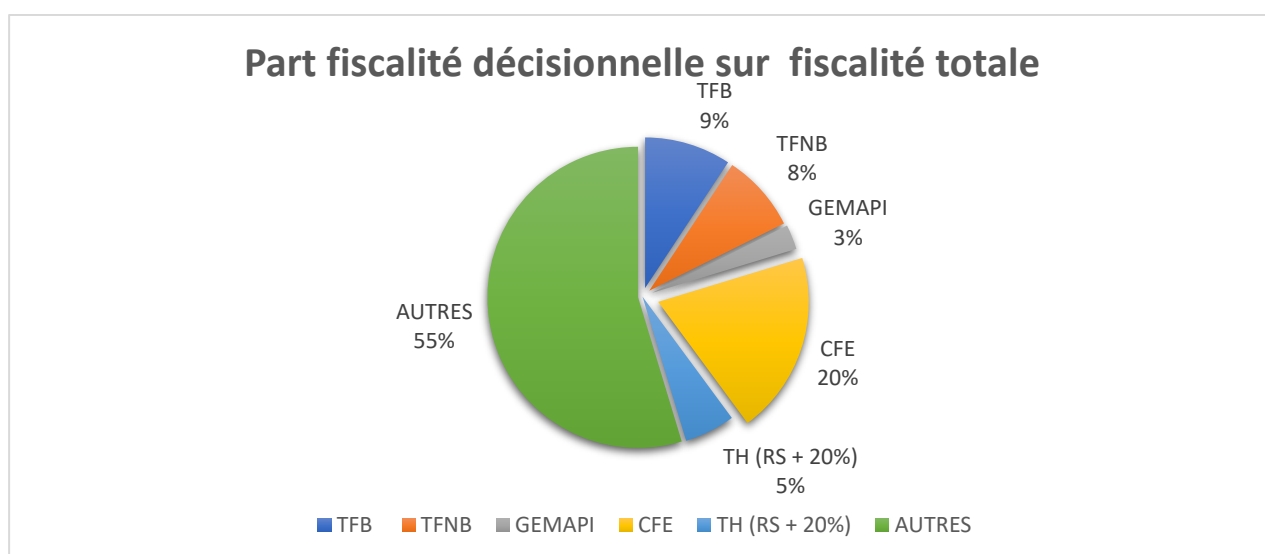
taxe Gemapi : le produit est maintenue à l'identique ; Elle permet de financer la compétence gestion des milieux aquatiques exercée par les divers syndicats auxquels adhère la CCVG. Cela n'a donc pas d'incidence sur le fonctionnement global.

CVAE : Prévision d'une perte calculée sur le chiffre d'affaire des entreprises impacté par la crise sanitaire (- 7.67%)

À taux constants, les produits fiscaux 2022 s'établiraient ainsi :

	CA 2020	2021	2022
TAXES MENAGES	3 239 863	3 491 286	3 519 567
TH	2 451 458	216 470	212603
TFB	379 633	367 684	367 685
TFNB	304 735	330 313	375 020
TAXE ADDITIONNELLES FNB	24 248	13 361	
TAXE GEMAPI	76 439	105 242	105 120
TAXE DE SEJOUR	3 350	14 805	14 000
PART TVA		2 443 411	2 445 139
TAXES ENTREPRISES	1 282 026	1 100 693	1 052 854
compensation relais	0		
autres fiscalité ou rôle supplémentaire	3125		
CFE	982 910	775 890	775 890
CVAE	566 281	636 202	587 352
TASCOM	125 651	74 489	75 500
IFER	189 377	199 430	199 430
FNGIR à reverser	-585 318	-585 318	-585 318

	CA 2020	2021	2022
AUTRES FISCALITE	-618 356	-610 903	-613 962
attribution comp reçue des cnes	372 447	372 447	372 446
attribution comp restituée aux cnes	-1 275 969	-1 275 969	-1 276 000
FPIC	285 478	293 027	293 000
dégrèvement jeunes agriculteurs	0	0	-3 000
dégrèvement GEMAPI	-312	-408	-408
sous-total fiscalité net	3 903 533,41	3 981 076,27	3 958 459,00
% évolution	4,01%	1,95%	-0,57%



Ce tableau démontre la part de la fiscalité sur laquelle la CC Val de Gâtine détient encore un pouvoir décisionnel sur les taux (TFB-TFNB-GEMAPI-CFE-THRS)

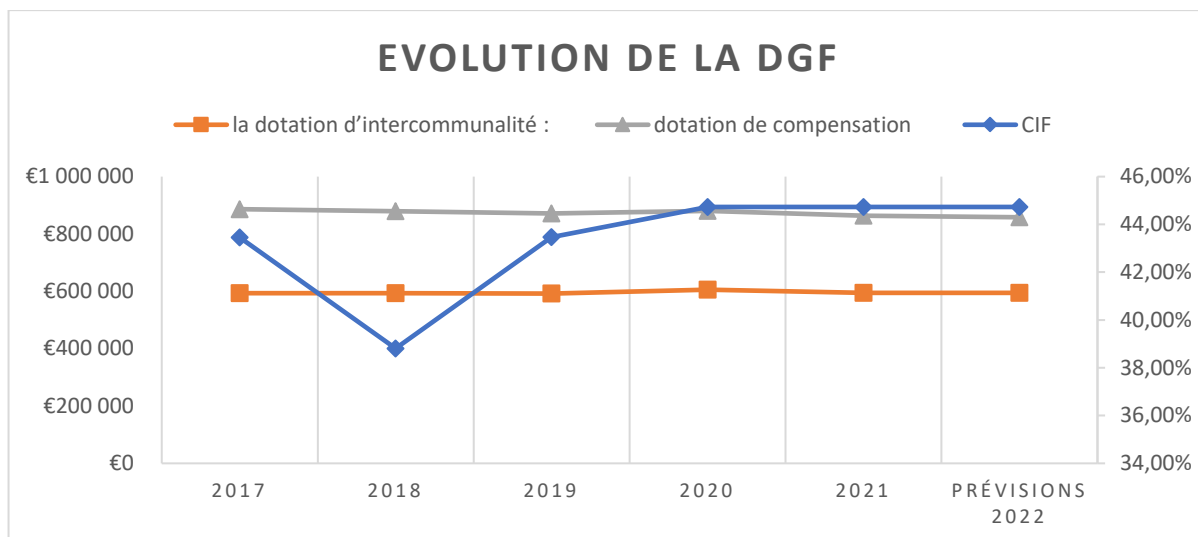
55% représentent la part de fiscalité sur laquelle la CC VG ne peut pas agir (CVAE, TASCUM, IFER, FNGIR, FPIC) et comprenant l'attribution de compensation négative reversée aux communes membres (903 000 €)

Dotations et participations :

Stables dans leur ensemble

Stagnation de la dotation d'intercommunalité

Baisse de 2% de la dotation de compensation des Epci (chaque année)



Autres participations	2020	2021	Prévision 2022
participations (CAF, MSA, CNES, REGION, SMITED...)	1 102 654,49 €	804 635,63 €	899 693,00 €
<i>Ecart en %</i>	<i>19,55%</i>	<i>-27,03%</i>	<i>11,81%</i>
<i>DONT CAF MSA</i>	820 704,34 €	664 314,05 €	665 367,00 €
<i>Ecart en %</i>	<i>12,23%</i>	<i>-19,06%</i>	<i>0,16%</i>

Autres compensations exonérations	2020	2021	Prévision 2022
Recette	220 218,00 €	360 967,37 €	359 500,00 €
<i>Ecart en %</i>	<i>3,25%</i>	<i>63,91%</i>	<i>-0,41%</i>

Autres produits de gestion (loyer)	2020	2021	Prévision 2022
Maisons santé	74 978,23 €	76 512,23 €	76 500,00 €
Centre cantonal	70 414,59 €	48 333,54 €	70 000,00 €
Gendarmerie	121 759,68 €	128 626,49 €	131 019,00 €
Château la ménardière	15 510,10 €	9 353,78 €	10 000,00 €
Atelier garage (sictom)	24 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €
FREE antenne			6 000,00 €
Total	306 662,60 €	286 826,04 €	317 519,00 €
	<i>4,61%</i>	<i>-6,47%</i>	<i>10,70%</i>

Le volume des loyers restent stable ; le contrat Free pour l'antenne 4G est signé pour 12 ans.

Résultats 2021 gestion des immeubles de rapport (remboursement dette compris)

Seules les gendarmeries laissent un résultat excédentaire mais il faudra prévoir quelques travaux d'isolation dans la gendarmerie de Champdeniers.

les 2 maisons de santé = - 33 546 €

le centre cantonal = - 72 236 €

Les 2 gendarmeries = 67 708 €

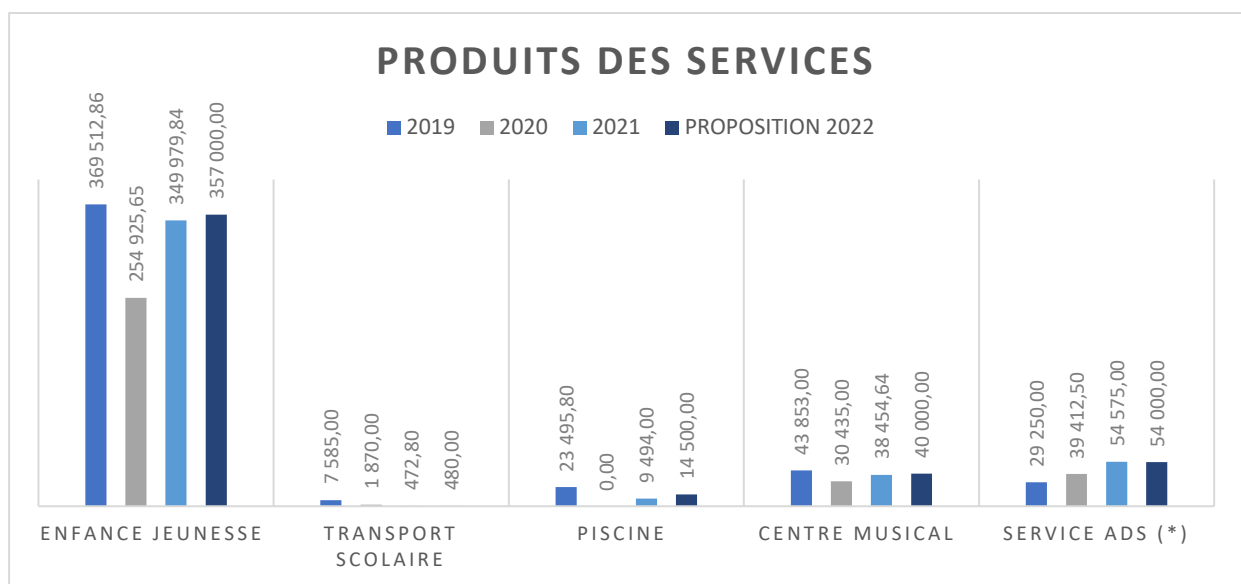
Le château de la Ménardière : = -25 216 €

Produits des services :

Le budget 2022 prévoit une activité à la normale après 2 ans de pandémie et de baisse d'activité.

La piscine ouvrira **au public** à compter du 18 JUIN AU 17 SEPTEMBRE 2022 et pour **les scolaires** dès le 16 mai. Les prévisions de recette restent prudentes car la CCVG ne facture plus les cours de natation.

Les prévisions de recettes du service commun ADS* restent constantes à celles de 2021.



*ADS : service commune instruction autorisation droit des sols

Globalement, les prévisions budgétaires en recettes restent prudentes et stables par rapport à 2021.

2-3 ORIENTATIONS SUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	PROP° 2022
Chapitre 011	1 138 232,85	874 423,19	1 077 820,65	1 347 864,00
<i>Variation n-1</i>		<i>-23,18%</i>	<i>23,26%</i>	<i>25,05%</i>

En 2022 , nous prévoyons une augmentation des charges liées essentiellement au fonctionnement de la piscine sur 5 mois et à l'inflation sur les produits pétroliers et l'électricité et à la reprise des activités enfance jeunesse :

eau (+ 80 %)

électricité (+15 %)- forte hausse en prévision + 4% sur tarifs <36kva et +100% sur tarifs >36 kva

carburant (+30%)

fourniture d'entretien et d'équipement (+60%)

prestation extérieure (DPO/RGPD, Orféor pour l'optimisation de la dette, mascotte, facebook , Cercle des Nageurs Niort)

maintenance (+9%)

assurance (+59%) *dont dommage ouvrage Multiaccueuil (1 fois)*

études : solde prestataires action TVBN trame verte bleue et noire

Prestation économe de flux énergétique Sieds sur 2 ans = 9960 €

Autres charges de gestion courante : contributions aux organismes extérieurs et syndicats

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	PROP 2022
Contributions chap 65		742 181,29	707 189,88	813 981,00
<i>Variation n-1</i>		<i>5,67%</i>	<i>- 4.71%</i>	<i>15,10%</i>

- syndicat du plan d'eau Cherveux-St Christophe : 2 années (rattrapage 2021)
- contribution incendie sdis : hausse de la contribution en 2022
- cc haut val de sèvre : contribution plateforme rénovation énergétique pour particuliers : 8000 €
- subvention équilibre aux budgets annexes estimée à 345 882 € (SAD, locaux commerciaux, zae)

autres charges de gestion courante : subventions

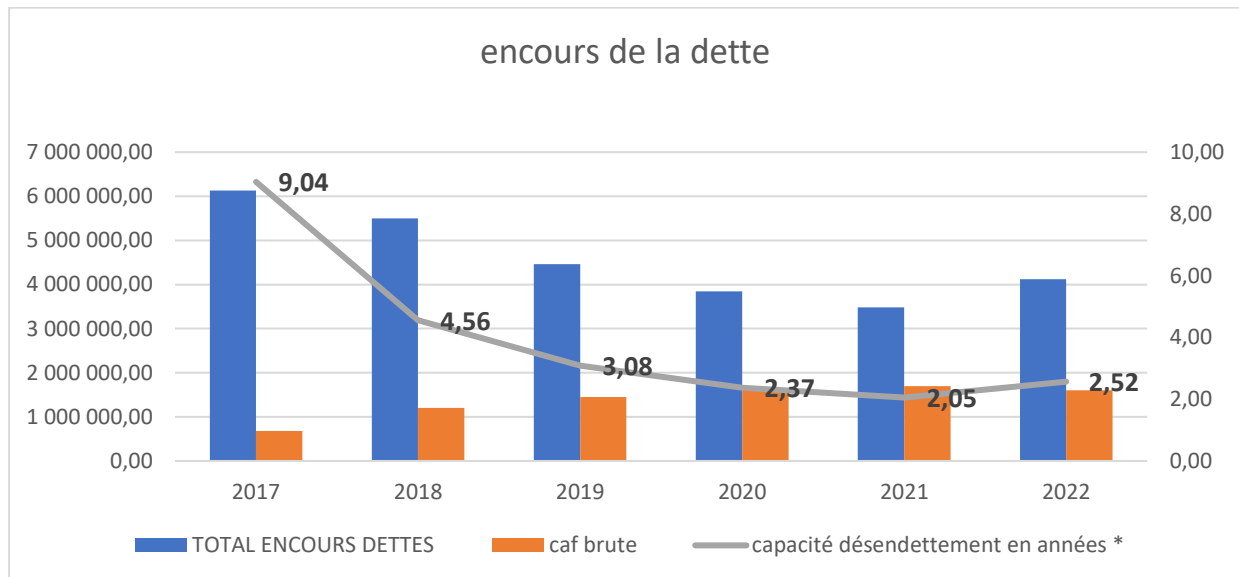
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	PROP 2022
Subventions chap 65	268 474,93	240 066,43	221 525,80	172 518,00
<i>Variation n-1</i>		<i>-10,58%</i>	<i>-7,72 %</i>	<i>-22,12 %</i>

baisse de subvention à BOGAJE, et Centre Socio Culturel (versement CAF directement au CSC)

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	PROP 2022
Charges exceptionnelles chap 67	120 742.04	3 873.71	15 983.77	358 735

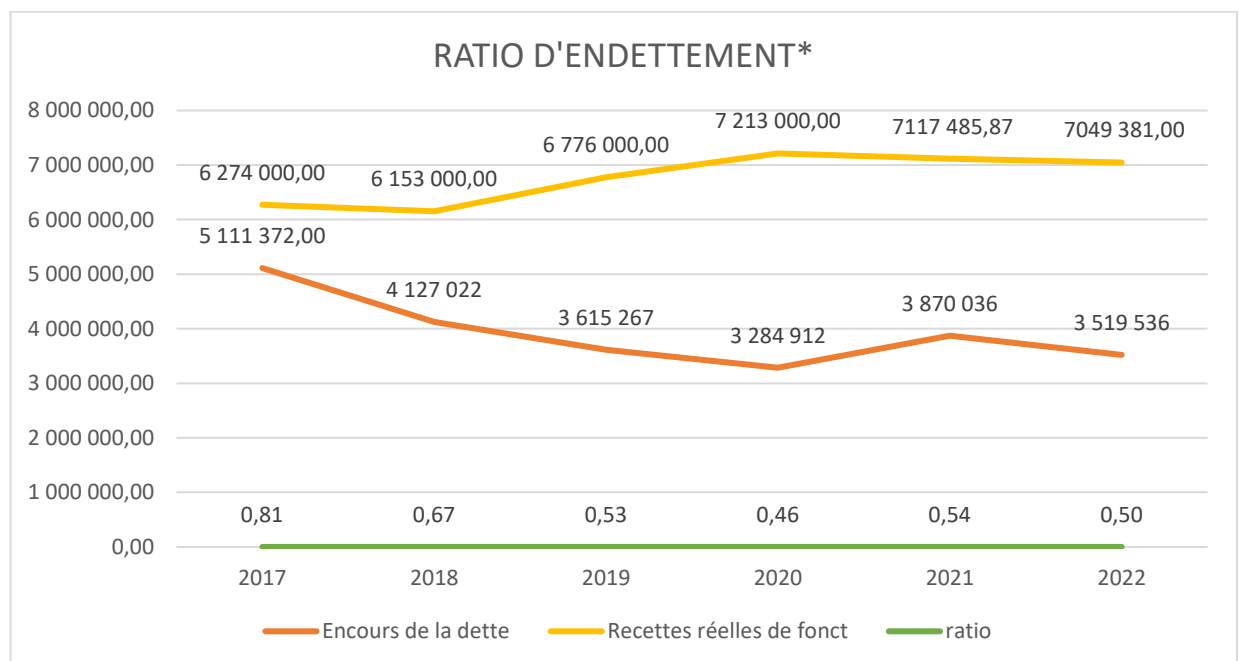
L'écriture en annulation du titre créance Germond Rouvre est passée en 2022 avec reprise de la provision constituée en recette.

3 – Dettes : composition, évolution et ratios d'endettement



Taux moyen des emprunts en 2021 : 2.50% contre 3.21% en 2020

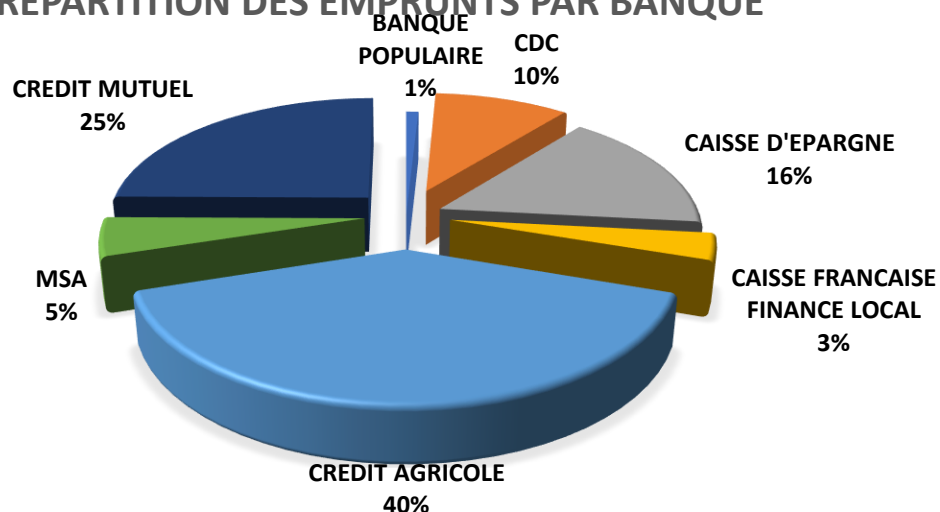
Nouvel emprunt de 1 000 000 € pour la piscine en décembre 2021 au taux de 0.93 % sur 20 ans



*Le ratio d'endettement = encours de la dette / recette réelles de fonctionnement

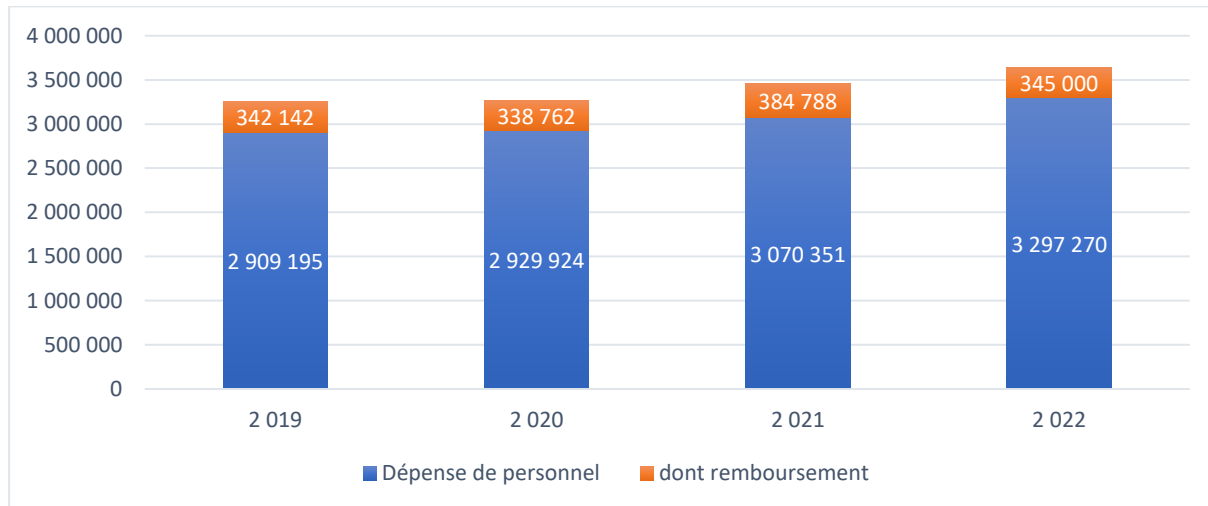
La CC Val de Gâtine a sollicité une étude de renégociation de la dette auprès d'Orféor qui pourrait engendrer un gain de 150 000 €. La démarche est en cours.

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR BANQUE



4 – Ressources humaines

Charges de personnel – chapitre 012



	CA 2019	CA 2020	CA 2021	PREVISION 2022
charges de personnel	2 909 195,67	2 929 924,13	3 070 350,77	3 297 270,00
<i>Variation n-1</i>		<i>0,71%</i>	<i>4,79%</i>	<i>7,39%</i>

Les prévisions 2022 en charge de personnel s'expliquent par les décisions prises suivantes :

- emplois de saisonniers piscine sur 5 mois
- poste chef projet PVD sur année complète
- poste de chargé projet VTA (01.02.22)
- tuilage responsable technique (01.05.2022)
- remplacement arrêt travail espaces verts
- agent développement économique (01.03.2022)
- agent d'accueil (tuilage)
- poste d'assistante comptable à temps complet sur la CCVG (le mi-temps au Sivom est terminé)

la CC val de Gatine fait appel à l'intérim AICM (CA 107 525 € en 2021) et CDG (78 900 € en 2021) pour les personnels de renfort en nettoyage dans les écoles et les remplacements enfance jeunesse et l'agent d'accueil champdeniers.

Rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la CC VAL DE GATINE

Conformément à la loi du 4.08.2014, dans les collectivités et Epci de +2000 habitants et préalablement aux débats sur le projet de budget, l'exécutif doit présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité femme-homme suivant 3 thématiques :

- politique de ressources humaines
- actions menées par la collectivité
- moyens mobilisés à cette fin

ce rapport n'a pas à faire débat ni à être soumis au vote. Il doit juste être attesté de sa présentation à l'organe délibérant au moment du DOB.

Voir annexe jointe -rapport F/H année 2020

5 – Investissement : orientations 2022

Les AP/CP

les **autorisations de programme** constituent la **limite supérieure** des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les **crédits de paiement** constituent la **limite supérieure** des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes »

Les de	AP/CP	AP	REALISE 2021	CP 2022	crédits
	PISCINE (2019)	2 400 000,00	1 827 022,49	46 878,00	
	MUTLI ACCUEIL CHAMPDENIERS (2020)	1 324 860,00	630 694,26	621 820,00	
	RENOVATION ENERGETIQUE (2021)	700 000,00	8 345,76	630 000,00	
	TOTAL	4 424 860,00	2 466 062,51	1 298 698,00	

paiement de l'opération rénovation énergétique seront prolongés jusqu'en 2023. Une délibération sera proposée en mars au moment du vote du budget.

Les projets en cours et les nouveaux

DEPENSES	Prévisions	RECETTES	prévision
MAISON DE SANTE COULONGES	511 000		
VOIRIE	934 762	SUBVENTION CAP RELANCE	64 013
PISCINE AP/CP	46 878	SUBVENTION DSIL	85 343
		SUBVENTION DETR	110 754
		SUBVENTION CAP 79	184 291
MUTLI ACCUEIL champdeniers AP/CP	621 820	SUBVENTION DSIL	192 540
		SUBVENTION DETR	128 360
		SUBVENTION CAF	372 500
POLES STRUCTURANTS JEUNESSE champdeniers et ST Pardoux-soutiers	349 661	SUBVENTION CAF	100 000
		SUBVENTION REGION	40 000
		SUBVENTION ANRU/PIA	50 000
RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS AP/CP études maitrise d'œuvre et travaux phase 1	361 654	SUBVENTION SIEDS AUDIT ENERGETIQUE	4 177
REHABILITATION HG OMBRELLE EN MULTIACCUEIL études maitrise d'œuvre	87 100		
RESIDENCE HABITAT JEUNE Coulonges Subvention DSH	115 000		

VEHICULE DE SERVICE (serv techn et veh mutualisé)	29 800		
PLUI ET MODIFICATIONS	26 400		
MATERIEL INFORMATIQUE ET MOBILIER	62 146	SUBVENTION ANCT LACARTE	16 000
MATERIEL SCOLAIRES ET PERISCOLAIRE	14 050	SUBVENTION CAF	7 820
MAISON SANTE Champdeniers étude faisabilité	13 320		
ACTION ECONOMIQUE	18 500	VENTE TERRAIN	75 940
<i>Voirie entrée de zone</i>	<i>5 000</i>	<i>passage eurial + maison beugnon-thireuil</i>	<i>48 120</i>
<i>CMA</i>	<i>5 000</i>	<i>smited</i>	<i>22 950</i>
<i>DPU achat terrain st georges + st pompain</i>	<i>8 500</i>	<i>reserve fenioux</i>	<i>4 780</i>
BATIMENTS COMMUNAUTAIRE	23 300		
AVANCE FINANCIERE budg ann ZAE AVENIR 2	40 316	REVERSEMENT AVANCE FINANCIERE ZAE	159 025
TOTAL	3 255 707	TOTAL	1 590 763
		FCTVA	525 238
		Besoin de financement	1 139 706

La commission finances propose de ne pas recourir à l'emprunt sur 2022.

En euros	CA 2020	CA 2021	PREV 2022
Montant total équipements	1 405 110	3 409 842	3 255 707
Soit par habitant (21534)	65,25	158,35	151,19

7 – Budgets annexes

Ce tableau présente les prévisions 2022

BUDGET	DEPENSES INV/FONCT	RECETTES INV/FONCT	Financement du budget principal
Locaux commerciaux	221 853,04	205 693,09	-16 159,95
Portage de repas	180 236,60	180 236,60	0,00
Service à la personne a domicile	1 131 984,58	934 056,00	-197 928,58
Photovoltaïque	86 437,80	86 437,80	0,00
Zone de l'Alière	75 755,30	75 755,30	0,00
Zone de la Croix des vignes	311 310,85	391 685,83	80 374,98
Zone de la Chabirandière	410 659,63	425 385,98	14 726,35
Zone de l'avenir 1	183 288,87	159 387,64	-23 901,23
Zone de l'avenir 2	692 134,59	661 264,40	-30 870,19
TOTAL			-173 758,62

Ventes prévues en 2022

- Zone de la croix des vignes : 11 843 m² - 75 470 €
- Zone de l'avenir 1 : 2 754 m² - 13 770 €
- Zone de l'avenir 2 : 9 084 m² - 35 000 €

Travaux

- Zone de l'avenir 2 : fouilles archéologiques et fin permis lotir (50 000€)
- Les travaux de viabilisation de la za Avenir 2 n'ont pas été prévus en 2022.

Les loyers perçus couvrent largement les annuités d'emprunt afférents :

LOCAUX COMMERCIAUX (détail)	loyer mensuel	loyers annuels
salon de coiffure	547,50	6 570,00
atelier relais mazières (depuis mars 2020)	1 501,29	18 015,48
atelier relais EDT	792,59	9 511,08
atelier relais PAIN et BERNARD	376,60	4 519,20
2 BUREAUX	650,00	7 800,00
atelier relais distriouest	420,62	5 047,44
TOTAL		51 463,20
Annuité d'emprunt		38 400,00

Gestion des stocks sur les zones d'activité :

	Fonct et invest	STOCK DE TERRAIN A VENDRE	
	Au 31 12 2021	surface en m ²	BP 2022
Dépenses/Recette	L'ALIERE	37 908	75 755,30
	LA CROIX DES VIGNES	19 675	222 672,00
	LA CHABIRANDIERE	29 951	202 649,48
	AVENIR 1	8 880	86 171,23
	AVENIR 2 EN COURS DE CREATION	72 016	305 283,81

Service collecte déchets

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
charges réelles de fonctionnement	1 952 344,29	1 969 227,42	2 046 113,00	2 113 347,00
produits réels de fonctionnement	2 223 775,31	2 144 925,00	2 308 607,00	2 322 500,00
CAF brut (RR-DR)	271 431,02	175 697,58	262 494,00	209 153,00
remboursement capital emprunt	40 894,11	41 602,47	42 323,10	36 000,00
CAF Nette (caf brute - capital dette)	230 536,91	134 095,11	220 170,90	173 153,00
<i>taux épargne brute</i>	12,21%	8,19%	11,37%	9,01%
recettes investissement dont fctva cessions et divers	112 620,00	25 381,00	11 871,00	40 000,00
depenses investissement	667 862,38	72 818,34	66 428,14	609 575,51
IMPACT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	-324 705,47	86 657,77	165 613,76	-396 422,51
FOND DE ROULEMENT FINAL	1 043 177,10	1 129 834,87	1 295 448,63	899 026,12

Les orientations budgétaires du Sictom pour 2022

En fonctionnement recette , la redevance incitative 2022 (part fixe foyer 1 et 2 + levée) augmente légèrement ainsi que le produit de la reprise des matériaux

En fonctionnement dépenses, il faut prévoir une augmentation sur le carburant (+5%) et les sous-traitants +2% (smited, prestataires caisson) le SMC (+3%).

En charge de personnel, recrutement d'un poste d'ambassadeur du tri (35000 €)

En investissement, les recettes portent sur le FCTVA et les dépenses concernent le hangar, le projet d'aménagement de bureaux sur site, le renouvellement de bacs et caissons, une réserve pour le matériel de transport.